

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2018

MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1516)

AMENDEMENT

N ° AS106

présenté par

Mme Fiat, Mme Taurine, M. Ruffin, M. Bernalicis, Mme Autain, M. Larive, Mme Panot,
M. Ratenon, Mme Rubin, Mme Ressiguiet, M. Quatennens, M. Coquerel, M. Mélenchon,
M. Corbière, M. Prud'homme, Mme Obono et M. Lachaud

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.